

REPUBLIQUE FRANCAISE
=====

DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES
=====

COMMUNE DE THENEZAY

Vendredi 5 juin 2026

L'an deux mille VINGT SIX, le vendredi 5 juin, les membres du conseil municipal de la commune de THENEZAY, dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PROUST Jackie Maire.

Etaient Présents, les conseillers municipaux suivants :

PRESENTS : M. PROUST Jackie (Maire), M. GOUBEAU Jean-Paul, Mme REVAULT Isabelle, M. ROCHETEAU Stéphane, Mme GRIMAUD Aurélie (Adjoint), Mme BARRE Bérengère, Mme GIROUARD KARSENTY Ghislaine, M. HERAULT Joe, Mme MEUNIER Magali, M. PASQUIER Thierry, Mme ROCHETEAU Delphine M. TERRASSON Thierry (conseillers municipaux).

Absents excusés : Mme MARTEAU Sabrina pouvoir à Thierry PASQUIER
M. BRAULT Florent pouvoir à Stéphane ROCHETEAU
M. HOANG François pouvoir à Jean-Paul GOUBEAU
Mme ROCHETEAU Delphine

Secrétaire de séance : Madame Magali MEUNIER

Adoption du procès-verbal du 4 mai 2026 : L'assemblée n'émet aucune observation concernant le procès-verbal de la réunion du 4 mai 2026. Celui-ci est donc approuvé.

Vote des délibérations n° D064-2026 à D066-2026

Délibération n° 064 – ELECTION SENATORIALE du Dimanche 27 septembre 2026

M le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que les sénateurs sont élus pour 6 ans et la moitié du Sénat est renouveler tous les 3 ans. Le département des Deux-Sèvres est concerné par les élections sénatoriales du dimanche 27 septembre 2026.

2 sièges seront à pourvoir.

Pour cela, le conseil municipal doit désigner 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants pour voter le dimanche 27 septembre 2026.

Les bureaux de vote seront ouverts de 9h30 à 17h30. Pour le scrutin majoritaire, les 2 tours auront lieu dans la même journée. Le résultat du 1^{er} tour vers midi et le résultat du 2^{ème} tour s'il y a lieu, en fin de journée.

Pour les communes de plus de 1 000 habitants, l'élection des délégués titulaires et suppléants a lieu simultanément sur une même liste paritaire, au scrutin de liste proportionnel à la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Monsieur Le Maire demande alors s'il y a des listes candidates.

La liste PASQUIER composée de :

TITULAIRES

- Thierry PASQUIER
- Aurélie GRIMAUD
- Jean-Paul GOUBEAU

SUPPLEANTS

- Isabelle REVAULT
- Jackie PROUST
- Sabrina MARTEAU

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins : 14

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

A obtenu :

- Liste PASQUIER 14 (quatorze) voix.

Ont été proclamés Délégués titulaires et Délégués suppléants :

La liste PASQUIER composée de :

TITULAIRES

- Thierry PASQUIER
- Aurélie GRIMAUD
- Jean-Paul GOUBEAU

SUPPLEANTS

- Isabelle REVAULT
- Jackie PROUST
- Sabrina MARTEAU

Départ de Monsieur Thierry PASQUIER à 19h00

Délibération n° 065 – COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits sur l'un des rôles d'impôts directs locaux dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Le conseil municipal doit proposer une liste de 24 noms dont 6 noms pour les commissaires titulaires et 6 noms pour les commissaires suppléants seront désignés par le Directeur Départemental des finances publiques.

PROPOSITION DES PERSONNES A SIEGER A LA CCID

Le maire étant membre de droit de la CCID, il ne doit pas être mentionné dans les personnes proposées ci-dessous

CIVILITE	NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE	ADRESSE
M	BRAULT	Florent	16/04/1982	6 chemin de la vallée - Les Hommes - 79390 THENEZAY
M	GOUBEAU	Jean-Paul	13/05/1954	22 rue de la croix chauvin - 79390 THENEZAY
M	PASQUIER	Thierry	04/06/1965	3 rue des merisiers - 79390 THENEZAY
MME	REVAULT	Isabelle	19/02/1963	6 rue de la dîme - La Moinie - 79390 THENEZAY
M	PINEAU	Jean-Louis	13/09/1958	16 rue st Honoré - 79390 THENEZAY
M	SARRAZIN	Benoît	30/08/1971	13 rue de moncelay - 79390 DOUX
MME	CHAUVET	Annie	30/09/1961	2 route de La Peyratte - 79390 THENEZAY
MME	RAVELEAU	Frédérique	12/06/1967	2 lotissement du fief pousson - 79390 THENEZAY
MME	NARGEOT	Francette	08/12/1960	10 rue st Honoré - 79390 THENEZAY
M	RAOUX	Didier	03/09/1960	10 route du bois bodin - 79390 THENEZAY
M	GARGOT	Thierry	06/09/1965	27 rue de breteigne - 79390 THENEZAY
MME	NOIRAUT	Danielle	21/10/1945	30 rue de la croix chauvin - 79390 THENEZAY
MME	CORNUAULT -PARADIS	Chantal	19/09/1953	15 rue des 3 croix - Puyssan - 79390 THENEZAY
M	GOURDON	Jean-Michel	17/01/1947	7 rue de la tourette - 79390 THENEZAY
M	LASCOUT	Gilbert	24/05/1943	8 rue des la boutétrie - 79390 THENEZAY
M	ROCHETEAU	Stéphane	04/12/1967	10 rue des glycines - Buzay - 79390 THENEZAY
MME	GRIMAUD	Aurélie	29/02/1984	13 rue Saint Martin - 79390 THENEZAY
MME	GIROUARD-KARSENTY	Ghislaine	27/05/1945	2 le bas de buzay - 79390 THENEZAY
M	TERRASSON	Thierry	21/05/1971	La garenne - 79390 THENEZAY
MME	MEUNIER	Magali	21/11/1978	2 rue de la croix boulin - La Moinie - 79390 THENEZAY
MME	BARRE	Bérangère	22/05/1980	5 lotissement du fief pousson - 79390 THENEZAY
MME	MARTEAU	Sabrina	04/12/1982	8 rue de la tourette - 79390 THENEZAY
M	HERAULT	Joe	18/05/1990	2 rue des alisiers - 79390 THENEZAY
MME	ROCHETEAU	Delphine	01/10/1997	30 rue Saint Honoré - 79390 THENEZAY

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité les membres présents et représentés :

- **FORME** la commission des impôts,
- **DEISGNE** Monsieur PROUST Jackie, Maire de la Commune, comme Président de la Commission Communale des Impôts Directs,
- **PROPOSE** les noms de 24 commissaires titulaires ou suppléants, afin de permettre leur nomination par le Directeur des services fiscaux.

Délibération n° 066 – GENERALE DU SOLAIRE

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une rencontre a eu lieu mardi 15 avril dernier en présence Monsieur Jean-Paul GOUBEAU.

Monsieur Alban VERVUST informe qu'avec le contexte économique actuel dont l'augmentation significative du prix des modules photovoltaïques, la Générale du solaire est contrainte à réviser à la baisse le montant du loyer

(actuellement négocié à 8 000 € sur 40 ans). Cet ajustement est indispensable afin de garantir l'équilibre économique du projet et d'éviter son abandon.

Afin de compenser l'effort sollicité auprès de la commune, nous proposons en contrepartie un loyer réhaussé et un allongement de la durée du bail.

2 propositions sont faites :

- durée portée à 60 ans au lieu de 40 ans avec un loyer de 6 000 €,
- durée portée à 99 ans au lieu de 40 ans avec un loyer de 6 300 €.

À titre d'information, cette durée correspond aux pratiques actuelles pour l'ensemble de nos nouveaux projets de centrales photovoltaïques au sol de puissance équivalente.

M le Maire précise que la promesse synallagmatique de bail emphytéotique en vue de la réalisation d'une centrale photovoltaïque a été conclue en date du 12/12/2022 pour une durée de 3 ans avec une prolongation automatique de 1 an soit fin le 12/12/2026.

Vu un démarrage des travaux prévu à compter du mois d'octobre 2026, par mesure de précaution, une prorogation d'1 année supplémentaire de cette promesse est sollicitée afin de porter son terme au 12/12/2027.

Ensuite, la Générale du solaire souhaite que l'on ajoute la parcelle cadastrée AS 199 d'une surface de 195 m² à la promesse de bail afin qu'elle soit incluse dans la surface clôturée.

La Générale du solaire demande la division de la parcelle cadastrée AS 32 d'une surface de 3920 m² à réaliser par un géomètre expert, afin d'extraire la surface cultivée de la future emprise à bail. L'ensemble des frais d'actes seront prise en charge par la Générale du solaire.

Pour finir, la Générale du solaire demande l'accord de la commune pour la constitution d'une servitude sur les parcelles AS190 et AS201 de manière à pouvoir accéder aux parcelles et de réaliser des travaux de clôture du site et d'ajouter la parcelle AS199 au bail pour effectuer une clôture.

Une demande d'accord à la Communauté de Communes Parthenay-Gâtine pour la constitution d'une servitude de passage sur la parcelle AS202 sera effectuée par la suite.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se positionner face à toutes ces propositions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité les membres présents et représentés :

- **AUTORISE** les modifications de la promesse de bail ci-dessus énoncées,
- **AUTORISE** la mise à disposition des parcelles cadastrées section AS numéro 190 et 201 au profit du preneur à bail emphytéotique en phase construction de la centrale,
- **AUTORISE et DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire à signer tout document ou pièces afférentes à l'implantation de la centrale photovoltaïque et permettant au bénéficiaire de finaliser la phase de développement,
- **AUTORISE et DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire à signer avec la société GENERALE DU SOLAIRE ou toute société pouvant lui substituer, tout support contractuel qui serait nécessaire à la finalisation de la phase de développement, aux modifications de la promesse et à la mise à disposition des parcelles cadastrées section AS numéros 190 et 201.

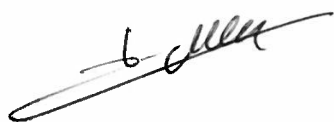
Informations diverses

- NC Rénov' qui loue le local commercial souhaite rompre son bail commercial au 30 juin. Le délai de résiliation est de 6 mois. La commune va proposer 3 mois.
- Une réunion publique aura lieu le mercredi 17 juin 2026 à 20h30 à la salle Michel Bonnet avec la gendarmerie pour une présentation du dispositif de la « Participation citoyenne ».
- Monsieur Le Maire vient de signer l'acte notarié pour l'achat du terrain de motocross.
- Une rencontre a eu lieu ce jour avec l'adjudant Douchet pour l'avancement de la construction de la nouvelle gendarmerie. L'emplacement et le projet ont été validés. Il faut rechercher un maître d'œuvre.

La séance est levée à 19 h 25.

La prochaine réunion de Conseil Municipal aura lieu le lundi 15 juin 2026 à 20 heures.

Le Maire,
Jackie PROUST



La secrétaire,
Magali MEUNIER

